

## Assembées genérales d'association

Par buecher, le 15/06/2009 à 23:51

Bonjour,

Notre association n'a pas pu statuer en AG, deux fois de suite avec les délais légaux de convocation.

Que faire maintenant ? Convoquer une 3ème fois ? Etablir un PV de carence ? sachant que les statuts ne prévoient rien !en l'occurence !

Merci de vos lumières